

BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE  
DIRECTION DES MONUMENTS ET DES SITES  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DMS 2043-0115/20/2017-205PR  
DU 04/PFU/636876  
N/réf. : AA/AH/BXL22189\_623 et BXL22525\_623  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet :** BRUXELLES. Rue de la Bourse 6 à 12. Demande de permis d'urbanisme portant sur la remise en état des devantures. Avis conforme de la CRMS.  
*Dossier traité par A. Thiebault, cellule travaux*

En réponse à votre courrier du 18 juin 2018 sous référence, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous réserve** rendu par la CRMS en sa séance du 20 juin 2018, concernant l'objet susmentionné.

#### **Le contexte**

La demande vise la transformation des devantures des immeubles 6 à 12 rue de la Bourse, appartenant à l'ensemble des n<sup>os</sup> 4 à 40, réalisé en 1883 selon les plans de l'architecte Ch. Ghys. *Le périmètre d'intervention est compris dans les zones de protection du café Cirio (n° 18-20), de la Grand-Place et des maisons entourant l'église Saint-Nicolas ainsi que dans la zone tampon Unesco. L'auvent commun des immeubles 4 à 40 surplombe et appartient au site classé formé par la Bourse et l'espace public attenant.*

Tout comme les demandes de permis similaires pour les n<sup>os</sup> 4, 34 et 38-40, examinées ces derniers mois par la CRMS, le présent projet s'inscrit dans la campagne de requalification des rez-de-chaussée commerciaux de la rue. Cette initiative très positive appuyée par la DMS et par la Ville de Bruxelles permettra de renforcer la cohérence architecturale de l'ensemble.

Le projet s'intègre dans la configuration du front bâti original qui était rythmé par une succession régulière de devantures et de portes d'entrée, séparées par des piliers à bossages (situation renseignée par les plans d'archives de 1883 et des années 1920). Il prévoit la création de vitrines sur allèges en pierre, de trois doubles portes et d'une porte plus étroite au n° 8, séparés par des trumeaux en pierre. Cette proposition rejoint les plans anciens à l'exception de :

- deux allèges aux vitrines du 10-12 qui ne figurent pas sur les plans d'origine,
- au n° 8, une sortie de secours d'hôtel et deux vitrines étroites, à la différence de la composition ancienne qui intégrait dans cette travée une vitrine plus large avec porte latérale. Le rez-de-chaussée commercial 6-8 a fait l'objet d'un procès-verbal dressé par la Ville de Bruxelles le 21/04/2017, constatant notamment la modification de destination en hôtel et l'implantation d'un escalier et d'une

sortie de secours aménagée au n° 8. Ce dispositif répond néanmoins à une demande des pompiers (avis SIAMU du 16/03/2018).

### Avis CRMS

La CRMS se prononce favorablement sur la demande au niveau des devantures à condition que toutes les garanties soient données pour une mise en œuvre qualitative des nouvelles menuiseries, réalisées en concordance avec celles des autres devantures sur le pourtour de la Bourse (châssis en bois massif à finition vernie satinée ou mat, aux profils fins). Les détails seront soumis à la DMS pour approbation.

Elle encourage le demandeur à régulariser au plus vite les infractions constatées au n<sup>os</sup> 6-8 et à revoir les aménagements intérieurs de manière à réaliser une façade à rue qui soit patrimoniallement plus cohérente que la devanture proposée avec porte axiale, bossages et vitrines trop étroites.

Dans l'intervalle, la Commission propose de ne pas restituer des pilastres là où il n'y en a jamais eu mais d'intégrer la sortie de secours existante dans un dispositif de devanture discret et de qualité, uniquement avec un travail de menuiseries.

L'avis favorable sous réserves de la CRMS ne porte que sur les travaux aux devantures et ne doit pas être considéré comme une approbation de la situation de fait illicite au niveau des intérieurs.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

Chr. FRISQUE  
Président f.f.

c.c. à : BUP-DMS : A. Thiebault, cellule travaux / S. Valcke, Commission de concertation  
BUP-DU : cellule PFU